

# REGLEMENT

## « JEU-CONCOURS : TOUS A BORD AVEC XL AIRWAYS »

### Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET DU REGLEMENT

- 1.1. La société XL AIRWAYS FRANCE, société anonyme au capital de 17.997.200 Euro, dont le siège social est Bâtiment Mars, Continental Square 2, 3, place de Berlin 95700 Roissy Charles de Gaulle, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro d'immatriculation 401 858 659 ci-après désignée « XL AIRWAYS FRANCE » ou « l'Organisateur », organise sur sa page Facebook® du 14 octobre 2015 au 12 novembre 2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « TOUS A BORD AVEC XL AIRWAYS » : <https://www.facebook.com/xlvoyages>
- 1.2. Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Facebook®.

### Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1. Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, et résidentes en France Métropolitaine (Corse Inclus), à l'exception du personnel XL AIRWAYS France ou des sociétés de son groupe et/ou leurs ayants droits respectifs ainsi que des personnes ayant participées à l'organisation du jeu et leurs ayants-droits.
- 2.2. La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur l'application dédiée. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (adresse mail, civilité, nom, prénom). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur l'application lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.
- 2.3. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée et notamment par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours.
- 2.4. L'Organisateur se réserve le droit de faire les vérifications nécessaires et d'invalider les participations incorrectes, incomplètes, contrefaites, ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

### Article 3. PRINCIPE ET MODALITE DU JEU / MODALITES DE DETERMINATION DES GAGNANTS

- 3.1. Modalités de participation au tirage au sort
  - 3.1.1. Le jeu est sans contrepartie financière, il sera procédé au remboursement des frais de connexion sur demande ; lorsque la demande de remboursement est formulée par courrier, le remboursement sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur. Les participants bénéficiant d'un abonnement Internet avec un temps de connexion illimité ne sont pas habilités à solliciter un remboursement des frais de connexion. Pour les participants disposant d'un abonnement à Internet dont le temps de connexion est limité, le remboursement des frais occasionnés par la participation au jeu est effectué sur la base de cinq minutes de temps de connexion.
  - 3.1.2. Le jeu est accessible sur la page Facebook® d'XL AIRWAYS dans l'onglet « CONCOURS », ainsi que depuis les statuts jeux-concours présents sur la

page <https://www.facebook.com/xlvoyages> pour toute personne qui s'enregistre en ligne.

- Le jeu est organisé du 14 octobre 2015 au 12 novembre 2015 inclus.
- Un tirage au sort sera organisé le 13 novembre 2015 parmi les personnes ayant rempli correctement et intégralement le formulaire d'inscription.

3.1.3. Pour participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre sur la fanpage Facebook® d'XL AIRWAYS <https://www.facebook.com/xlvoyages>

- Se rendre sur le statut « TOUS A BORD AVEC XL AIRWAYS »

- Cliquer sur le bouton « JE MONTE DANS L'AVION »

- S'inscrire au jeu en complétant le formulaire prévu à cet effet :

Les champs obligatoires sont les suivants : Nom, Prénom, Email, Code Postal.

Et en cochant la case obligatoire\* suivante :

J'accepte le règlement du jeu\* (case à cocher)

S'il le souhaite, le participant peut également cocher « Je souhaite recevoir la newsletter XL.com et des partenaires XL.com »

- Cliquer sur le bouton « valider » au bas du formulaire pour enregistrer sa participation

- Remplir une décharge de responsabilité au bénéfice de Facebook®

### 3.2. Désignation des Gagnants

3.2.1. Les participants qui auront correctement rempli le formulaire et validé leur inscription participeront au tirage au sort organisé par XL Airways, qui désignera le gagnant du Lot défini à l'article 4.

3.2.2. La désignation du gagnant se fera le 13 novembre 2015 dans les locaux de Mediaventilo, prestataire de XL Airways, au 100, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS.

3.2.3. Le gagnant sera averti par e-mail dans les 15 jours maximum de la fin de l'opération via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au jeu. Le gagnant devra prendre contact dans les sept (7) jours de l'envoi de cet email avec l'Organisateur à l'adresse suivante : [concours@mediaventilo.com](mailto:concours@mediaventilo.com) A défaut de la réception de réponse à l'adresse mail [concours@mediaventilo.com](mailto:concours@mediaventilo.com) ans les sept (7) jours, le Lot sera considéré comme abandonné. Un tirage au sort sera de nouveau effectué. La même procédure s'appliquera au nouveau gagnant. Le nombre de tirage au sort est limité à trois (3). Si au terme de la 3<sup>e</sup> procédure de détermination du gagnant, le Lot n'est pas alloué du fait du gagnant, le Lot ne sera pas attribué.

3.2.4. Si plusieurs Lots sont mis en jeu, il ne peut y avoir qu'un Lot attribué par personne pendant toute la durée du jeu (même prénom, même nom, même email, même identifiant Facebook®).

## **Article 4. DOTATIONS**

4.1. Le lot mis en jeu est deux billets d'avion aller/retour Paris CDG/Los Angeles en classe économique sur les vols d'XL Airways France, d'une valeur unitaire de 596,48€. Les billets devront être utilisés pour le vol aller le samedi 4 juin 2016 et pour le vol retour le dimanche 12 juin 2016.

4.2. Aucun frais annexe pour le gagnant ne sera pris en charge par XL AIRWAYS France. Les frais d'acheminement à l'aéroport et de séjour sur place notamment sont à la charge du gagnant.

- 4.3. Le gagnant se verra attribuer la dotation énoncée ci-dessus au point 4.1 qui constitue le « Lot ».
- 4.4. Une fois attribué au gagnant et à la personne l'accompagnant, le Lot est personnel, non cessible et non convertible en espèces, non modifiable, ni cumulable avec une autre promotion. Si le gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, aucune compensation n'aura lieu.
- 4.5. Les billets seront émis au nom du gagnant et de son accompagnant pour un transport aux dates du 4 juin 2016 et du 12 juin 2016.
- 4.6. Une fois émis, les billets sont non transférables, non dissociables, non échangeables, non modifiables et non remboursables.
- 4.7. Le transport est soumis aux conditions générales de transport d' XL AIRWAYS France.
- 4.8. Le gagnant et son accompagnant reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales de transport d' XL AIRWAYS France et les accepter sans aucunes réserves.
- 4.9. Si les billets ne pouvaient être utilisés en raison d'indisponibilité du fait de l'Organisateur pendant la période d'utilisation, une autre destination, à la discrétion de l'Organisateur, pourra être proposée.

#### **Article 5. DONNEES PERSONNELLES**

- 5.1. Le gagnant autorise XL AIRWAYS France pour lui-même et pour le compte de la personne bénéficiant du Lot avec lui, à utiliser en tant que de besoin à titre publicitaire et pour une durée maximum de six mois, leurs noms, prénoms, ville de résidence et photo, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage autre que l'attribution du Lot. En cas de désaccord, le gagnant devra en informer par écrit XL Airways France dès la remise du Lot.
- 5.2. Le destinataire des informations contenues dans le jeu est l'Organisateur et les sociétés membres de son groupe de sociétés. Elles ne sont pas fournies à Facebook® en tant que telle. XL AIRWAYS France indique aux participants que les données nominatives collectées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé et seront à cette fin conservées dans un fichier informatique pour une durée de trois ans, qu'elle se réserve le droit d'exploiter. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants doivent envoyer un courrier à l'adresse suivante :

XL AIRWAYS France / Service E-Commerce  
Continental Square II Bâtiment Mars  
3 place de Berlin  
Tremblay en France - BP 13760  
95727 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex

- 5.3. D'autres dispositions relatives aux données personnelles contenues dans les Conditions Générales de Transport d'XL Airways France s'appliquent aux données des titulaires des billets d'avion.

## **Article 6.       RESPONSABILITE**

- 6.1. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une quelconque raison et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.
- 6.2. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactai(en)t le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.
- 6.3. XL AIRWAYS se réserve le droit d'arrêter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.
- 6.4. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par XL AIRWAYS FRANCE dont les décisions sont sans appel.
- 6.5. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site utilisé pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à XL AIRWAYS FRANCE. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de XL AIRWAYS FRANCE.
- 6.6. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.
- 6.7. Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour laquelle que raison que ce soit. Le Lot ne peut pas être remplacé par un autre lot ou versé sous forme d'argent.
- 6.8. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeux seraient automatiquement éliminés.
- 6.9. Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement, entraîneront la nullité de la participation et le Participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du jeu.
- 6.10. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

- 6.11. L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.
- 6.12. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

**Article 7. ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT**

- 7.1. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, disponible sur la fanpage Facebook® d'XL Airways <https://www.facebook.com/xlvoyages>.
- 7.2. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur la page « **TOUS A BORD AVEC XL AIRWAYS** », sur l'onglet du jeu.

**Article 8. DROIT APPLICABLE**

- 8.1. Le présent règlement est soumis à la Loi Française.
- 8.2. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou de ses avenants sera tranchée, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions françaises compétentes et dans le respect de la législation française.
- 8.3. Toute contestation de la désignation du gagnant ne sera prise en considération que dans un délai d'un (1) mois à compter de sa clôture.